

Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 8 septembre 2021 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Céline Beauregard, présidente, mairesse de La Macaza;
Monsieur Georges Décarie, vice-président, maire de Nominique;
Monsieur Denis Charrette, administrateur, maire de Rivière-Rouge.

Sont également présents :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 8 septembre 2021 est ouverte à 16 h 42.

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2021
- 5- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2021
- 6- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
- 7- Calendrier des versements des quotes-parts pour l'année 2022
- 8- Entente intermunicipale intervenue avec la municipalité de La Macaza visant la location d'espace de bureau et de garage
- 9- Achat de bacs de 1100 litres verts pour favoriser la récupération par les industries, commerces et institutions (ICI)
- 10- Détermination du taux d'amortissement des immobilisations
- 11- Période de Questions
- 12- Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Georges Décarie d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2021 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, monsieur André Séguin.

ADOPTÉE

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2021 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Georges Décarie

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2021 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, monsieur André Séguin.

ADOPTÉE

5.

APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de juin, juillet et août 2021 suivante :

Comptes	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Total
AOMGMR	29.95 \$			29.95 \$
Astus inc.		137.98 \$	68.99 \$	206.97 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier			131.25 \$	131.25 \$
Céline Beaugard		12.50 \$		12.50 \$
CLR Exel Radio	100.95 \$	100.95 \$	1 180.51 \$	1 382.41 \$
Daniel Tétreault CPA inc		3 161.81 \$		3 161.81 \$
Information du Nord	217.30 \$			217.30 \$
Groupe environnemental Labrie	253.36 \$	601.21 \$	1 335.09 \$	2 189.66 \$
La Capitale	2 521.94 \$			2 521.94 \$
Location BV			597.91 \$	597.91 \$
Municipalité de La Macaza		18 320.49 \$		18 320.49 \$
Pièces d'auto Rivière- rouge	709.59 \$	1 417.39 \$	1 736.70 \$	3 863.68 \$
USD Global	236.06 \$		16 292.83 \$	16 528.89 \$
Salaires et remises gouvernementales	17 009.53 \$	18 601.04 \$	22 989.15 \$	58 599.72 \$
Services de paie Desjardins	108.86 \$	142.74 \$	114.20 \$	365.80 \$
Villemaire Pneus et Mécanique	145.08 \$	1 492.10 \$		1 637.18 \$
Visa	665.79 \$	241.15 \$	688.29 \$	1 595.23 \$
Total	21 998.41 \$	44 229.36 \$	45 134.92 \$	111 362.69 \$

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

6.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges Décarie

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les prévisions budgétaires 2022 suivantes soient adoptées telles que présentées dans le tableau suivant :

N° de compte	REVENUS ↓	
01-110-00-000	QUOTES-PARTS	600 453 \$
<u>01-111-00-000</u>	<u>ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS</u>	<u>600 453 \$</u>
01-111-10-100	QUOTE-PART - LA MACAZA	93 879 \$
01-111-10-200	QUOTE-PART - NOMININGUE	192 780 \$
01-111-10-300	QUOTE-PART - RIVIÈRE-ROUGE	313 794 \$
01-230-00-000	SERVICES RENDUS	33 549 \$
<u>01-232-00-000</u>	<u>SERVICES RENDUS ORG. MUNICIPAUX</u>	<u>30 585 \$</u>
01-232-10-001	COLLECTES SUPPL. DÉCHETS	3 465 \$
01-232-30-001	AUTRES SERVICES	0 \$
01-232-21-001	COLLECTES SUPPL. RECYCLAGE	8 400 \$
02-232-21-002	TRANSPORT MATIÈRES RECYCLABLES	18 720 \$
<u>01-234-00-000</u>	<u>AUTRES SERVICES RENDUS</u>	<u>2 964 \$</u>
	TOTAL DES REVENUS	634 001 \$

DÉPENSES ↓

02-100-00-000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	103 810 \$
<u>02-130-00-000</u>	<u>GESTION FINANCIÈRE & ADM.</u>	<u>103 810 \$</u>
02-130-00-100	RÉMUNÉRATION	71 105 \$
02-130-00-200	CHARGES SOCIALES	13 735 \$
02-130-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION	2 580 \$
02-130-00-400	SERVICES PROFESSIONNELS & TECH.	9 850 \$
02-130-00-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION	4 440 \$
02-130-00-600	BIENS NON DURABLES	1 200 \$
02-130-00-700	BIENS DURABLES	900 \$
02-450-00-000	MATIÈRES RÉSIDUELLES	394 032 \$
<u>02-450-00-000</u>	<u>COLLECTE</u>	<u>314 287 \$</u>
02-450-00-100	RÉMUNÉRATION COLLECTE	148 609 \$
02-450-00-200	CHARGES SOCIALES COLLECTE	24 823 \$
02-450-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION COLLECTE	2 760 \$
02-450-00-400	SERVICES PROF. & TECH. COLLECTE	18 300 \$
02-450-00-500	LOCATION COLLECTE	1 500 \$
02-450-00-600	BIENS NON DURABLES COLLECTE	117 395 \$
02-450-00-900	CONTRIBUTIONS - ORGANISMES	900 \$
<u>02-450-10-000</u>	<u>ENTRETIEN ET RÉPARATION - COLLECTE</u>	<u>67 025 \$</u>
02-450-10-100	RÉMUNÉRATION ENT. ET RÉP. COLLECTE	12 463 \$
02-450-10-200	CHARGES SOCIALES ENT. ET RÉP. COLLECTE	399 \$
02-450-00-500	LOCATION, ENTR. & RÉPARATION COLLECTE	54 163 \$
<u>02-452-00-000</u>	<u>TRANSPORT</u>	<u>9 290 \$</u>
02-452-00-100	RÉMUNÉRATION TRANSPORT	5 623 \$
02-452-00-200	CHARGES SOCIALES TRANSPORT	180 \$
02-450-00-300	TRANSPORT ET COMMUNICATION TRANSPORT	600 \$
02-452-00-400	SERVICES PROF. & TECH. TRANSPORT	600 \$
02-452-00-500	LOCATION TRANSPORT	0 \$
02-452-00-600	BIENS NON DURABLES TRANSPORT	2 287 \$
<u>02-452-10-000</u>	<u>ENTRETIEN ET RÉPARATION - TRANSPORT</u>	<u>3 429 \$</u>
<u>02-453-00-000</u>	<u>VOLUMINEUX</u>	<u>0 \$</u>
02-900-00-000	FRAIS DE FINANCEMENT :	18 658 \$
02-920-00-000	<u>DETTE À LONG TERME</u>	<u>18 658 \$</u>
<u>02-921-00-800</u>	<u>INTÉRÊTS /DETTE À LONG TERME</u>	<u>18 658 \$</u>
02-921-11-840	INTÉRÊTS CAMIONS RÈGL. 003-2019	18 658 \$
03-000-00-000	CONCILIATION À DES FINS FISCALES	117 501 \$
<u>03-010-00-000</u>	<u>IMMOBILISATIONS</u>	<u>0 \$</u>
<u>03-100-00-000</u>	<u>FINANCEMENT</u>	<u>117 501 \$</u>
03-110-00-000	FINANCEMENT LG TERME ACT. FONCTIONNEMENT	0 \$
03-210-11-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 003-2019	108 000 \$
03-210-12-000	REMB. FDR RÉG. 2021.05.020 (PICKUP)	4 380 \$
03-210-13-000	REMB. FDR RÉG. 2021.07.036 (REMORQUE)	1 621 \$
03-210-14-000	REMB. FDR RÉG. 2021.09.045 (BACS)	3 500 \$
	TOTAL DES DÉPENSES	634 001 \$

7.

CALENDRIER DES VERSEMENTS DES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des prévisions budgétaires 2022 par la régie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des membres de connaître la répartition annuelle des quotes-parts à être facturée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le calendrier suivant pour la facturation des quotes-parts pour l'année 2022 :

	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	Total
QUOTE-PART - LA MACAZA	23 470 \$	23 470 \$	23 470 \$	23 470 \$	93 879 \$
QUOTE-PART - NOMININGUE	48 195 \$	48 195 \$	48 195 \$	48 195 \$	192 780 \$
QUOTE-PART - RIVIÈRE-ROUGE	78 448 \$	78 448 \$	78 448 \$	78 448 \$	313 794 \$
	Facturation le 15 février 2021	Facturation le 15 mai 2021	Facturation le 15 août 2021	Facturation le 15 novembre 2021	

ADOPTÉE

8.

ENTENTE INTERMUNICIPALE INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA VISANT LA LOCATION D'ESPACE DE BUREAU ET DE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE la Régie a été constituée par décret ministériel suite à une entente intermunicipale intervenue entre la ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominingue et de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'objet de l'entente intermunicipale, la Régie doit avoir un espace de bureau constituant son siège social et un espace de service pour la localisation et l'entretien des camions;

CONSIDÉRANT QUE La Macaza possède les locaux et l'espace requis pour le fonctionnement de la Régie.

CONSIDÉRANT QUE La Macaza et la Régie désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la location de locaux et la fourniture de services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges Décarie

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'entente intervenue avec la municipalité de La Macaza pour la location de locaux et la fourniture de services et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Régie ladite entente.

ADOPTÉE

9.

**ACHAT DE BACS DE 1100 LITRES VERTS POUR FAVORISER LA
RÉCUPÉRATION PAR LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS
(ICI)**

CONSIDÉRANT QUE les ICI produisent une grande quantité de matières recyclables composée en grande partie de carton;

CONSIDÉRANT QUE la collecte de ces cartons était réalisée par un organisme communautaire dont le mandat prendra fin avant la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a compétence en matière de collecte sur les territoires des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE l'accès gratuit à des conteneurs est un élément essentiel pour assurer la participation des ICI.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Charette

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acquérir une quantité suffisante de bacs de 1100 litres verts pour la réalisation de ce mandat.

QUE le montant de l'achat de ces bacs, plus les taxes à assumer par la Régie soient payés à partir du surplus libre et empruntés au fonds de roulement lorsqu'il sera mis en place.

QUE le remboursement de ce montant soit réalisé annuellement pour une période de dix ans.

QUE ces bacs soient identifiés et qu'ils demeurent la propriété de la Régie.

La fourniture de bacs de 1100 litres verts gratuits par la RCER est conditionnelle à ce que les ICI participants possèdent déjà des contenants de recyclage en volume équivalent à celui qu'ils possèdent pour les déchets ultimes.

ADOPTÉE

10.

DÉTERMINATION DU TAUX D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède des immobilisations pour lesquels un amortissement doit être déterminé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Georges Décarie

Et résolu à l'unanimité

DE déterminer que l'amortissement comptable pour les immobilisations des équipements roulants de la Régie soit de 10% pour l'année 2020 et de 20% par année pour les années subséquentes.

ADOPTÉE

11.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

12.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Georges Décarie

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 8 septembre 2021 soit levée à 16 h 54.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Madame Céline Beauregard

Monsieur André Séguin